

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, ...				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	253 934	283 876	-29 943	-11
Immob. corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 210	1 210		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	255 144	285 086	-29 943	-11
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances Clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	602 243	430 824	171 419	40
Charges constatées d'avance	10 793	13 761	-2 968	-22
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	203 289	400 800	-197 511	-49
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	816 325	845 385	-29 060	-3
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 071 469	1 130 472	-59 003	-5

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Écarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	83 722	83 722		
Autres réserves				
Report à nouveau	552 298	494 031	58 267	12
Excédent ou déficit de l'exercice	-31 330	58 267	-89 597	-154
Situation nette (sous-total)	604 691	636 020	-31 330	-5
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	17 795	26 795	-9 000	-34
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	622 485	662 815	-40 330	-6
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés		6 016	-6 016	-100
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		6 016	-6 016	-100
Provisions pour risques	9 900		9 900	
Provisions pour charges	78 761	76 200	2 561	3
TOTAL DES PROVISIONS (III)	88 661	76 200	12 461	16
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 535		5 535	
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 247	64 999	-21 752	-33
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	172 418	160 937	11 481	7
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 431	894	537	60
Produits constatés d'avance	137 692	158 611	-20 919	-13
TOTAL DES DETTES (IV)	360 323	385 441	-25 118	-7
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 071 469	1 130 472	-59 003	-5

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	181 178	179 732	1 446	1
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services				
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 225 999	1 445 404	-219 405	-15
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	6 016	2 292	3 724	162
Contributions financières	11 130	11 130		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		39 538	-39 538	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	300		300	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	4	6	-1	-22
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 424 627	1 678 101	-253 474	-15
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	307 646	296 319	11 327	4
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	67 177	72 038	-4 861	-7
Salaires	745 141	905 951	-160 809	-18
Cotisations sociales	250 656	290 707	-40 050	-14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	31 149	26 705	4 444	17
Dotations aux provisions	12 461		12 461	
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées	698		698	
Report des fonds dédiés				
Autres charges	42 235	41 730	505	1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 457 164	1 633 449	-176 285	-11
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-32 536	44 653	-77 189	-173

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	1 556		1 556	
Autres intérêts et produits assimilés		6 019	-6 019	-100
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 556	6 019	-4 463	-74
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	350		350	
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	350		350	
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 206	6 019	-4 813	-80
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-31 330	50 672	-82 002	-162
Produits exceptionnels (V)		9 066	-9 066	-100
Charges exceptionnelles (VI)		1 470	-1 470	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		7 595	-7 595	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 426 184	1 693 186	-267 002	-16
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 457 514	1 634 919	-177 406	-11
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-31 330	58 267	-89 597	-154
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-31 330	58 267	-89 597	-154

L'objet social de l'entité est :

La Mission Locale Jeunes du Coeur d'Hérault a pour objet social l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans.

Elle participe à la mise en oeuvre de la politique sociale à destination des jeunes afin de les accompagner dans leurs démarches d'insertion et pour élaborer un parcours lié à :

- La construction d'un projet professionnel.
- La construction et la mise en oeuvre d'un projet de formation.
- L'organisation des démarches permettant l'accès à l'emploi.
- Toutes les questions de prévention et de soins, avec l'Espace Santé Jeunes.
- La recherche d'un logement et à l'accession d'un logement avec le partenaire CLLAJ.
- L'accès à des mesures d'aides financières.
- Leur projet de vie.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

- Orienter le jeune et faciliter son accès à une formation (initiale, pré-qualifiante, professionnalisante-qualifiante).
- Accompagner le jeune dans sa recherche d'emploi ou création d'activité.
- Assister le jeune dans son accès aux droits.
- Promouvoir l'engagement citoyen du jeune.
- Orienter et faciliter l'accès du jeune aux services de santé.
- Sécuriser l'accès à des ressources financières.
- Faciliter l'accès aux loisirs, au sport et à la culture.
- Accompagner le jeune à développer leur mobilité dans le cadre de leur projet.
- Orienter et accompagner le jeune dans l'accès à un hébergement ou au logement adapté (logement social, droit commun, ...).

Les moyens mis en oeuvre sont :

En terme de lieux d'accueil :

- Antennes sur Lodève (pas de changement) et Gignac (avec emménagement dans les nouveaux locaux depuis Décembre 2022 sur le Parc de Camalcé, Gignac).

- Situation pour l'antenne de Clermont l'Hérault : Des locaux sont mis à disposition pour les entretiens individuels (MDS Coeur d'Hérault / DGA / MECS Terres Rouges / Maison France Services CCS / CCAS Clermont l'Hérault) l'activité Gestion-Administration a été organisée dans les locaux Ste Claire mis à disposition.

- La Mission Locale Jeunes dispose de 6 permanences permettant aux conseillers de recevoir les jeunes sur place : Le Bousquet d'Orb, Montarnaud, Paulhan, Saint André de Sangonis, Gignac et Aniane.

- La Mission Locale Jeunes met à disposition de son public jeune, une équipe composée de 29 professionnels au 31 Décembre 2025.

- Le pôle Accès à la formation mobilise des partenaires tels que la Régions et Pôle emploi, afin d'accompagner les jeunes vers un parcours de formation.

- L'accompagnement des jeunes vers l'accès à l'emploi se matérialise par la mise à disposition d'informations sur les métiers et d'outils développés par les conseillers emploi MLJ tels que de nouveaux outils de communication (facebook, entretien en distanciel).

Afin de favoriser les mises en relation avec les entreprises et soutenir l'emploi, malgré la crise sanitaire et ses répercussions sur l'économie, la MLJ informe sur les aides exceptionnelles (pour l'embauche de jeunes de moins de 26 ans, pour des apprentis, ...) et organise des "jobs dating" distanciels et en présentiel. Elle a également recours à du Sourcing en vue de promouvoir le CV des jeunes auprès des agences d'emploi.

- Le pôle Accès à la santé met en place des actions de promotion de la santé et d'information pour les jeunes.

- Le pôle Accès à la citoyenneté passe principalement par La Plateforme Service Civique de la MLJ Coeur d'Hérault permettant de publier les offres de missions auprès de l'Agence du Service Civique, de les diffuser auprès des jeunes, de repérer/sélectionner les candidats et accompagner les jeunes volontaires tout au long de leur mission.

- Le pôle Accès au logement en partenariat avec le CLLAJ Coeur d'Hérault permet de mettre en place un parcours de maintien ou d'accès au logement au sein du parcours d'insertion sociale et professionnelle.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 071 469,26 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -31 329,77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 29/04/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provision pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existants à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'Actif immobilisé : Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risque d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

La provision pour indemnités de fin de carrière est calculée en tenant compte de l'ancienneté à la date de clôture de l'exercice, avec un départ volontaire à 67 ans.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

En conséquence du règlement N°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis selon les dispositions de ce règlement. Il convient de noter que cette mise à jour réglementaire constitue une modification obligatoire des règles de présentation et d'évaluation des états financiers, sans qu'il s'agisse d'un changement volontaire de méthode comptable, tel que défini par l'article 122-2 du PCG.

Les principales modifications ayant une incidence sur la présentation des états financiers sont les suivantes :

1. Nouvelle définition du résultat exceptionnel :

- Subventions d'investissement : La quote-part des subventions d'investissement, précédemment comptabilisé dans le résultat exceptionnel sous les comptes 777x, doit désormais être inscrite en résultat d'exploitation sous les comptes 747x.
- Plus-ou moins-values de cession des actifs immobilisés : Le résultat de cession (ou de mise au rebus) des actifs immobilisés précédemment comptabilisé dans le résultat exceptionnel sous les comptes 775x et 675x, doit désormais être inscrit en résultat d'exploitation sous les comptes 757x et 657x (ou 767x et 667x selon les cas).
- Seules les conséquences des événements ayant le caractère exceptionnel pourront être comptabilisées en produits ou charges exceptionnelles.

2. Suppression des comptes de transferts de charges :

- Cette suppression a pour effet une réaffectation des charges et produits. Les impacts se traduisent par une diminution des charges (notamment celles liées au personnel), entraînant une augmentation des ressources d'exploitation. Les principaux impacts se présentent comme suit :

S'agissant de la présentation du bilan et du compte de résultat, les principaux changements concernent :

- Les frais d'établissement qui ne sont plus compris dans les immobilisations incorporelles mais constituent une ligne propre à l'actif ;
- Les charges constatées d'avance qui sont intégrées dans les créances ;
- La partie relative aux opérations exceptionnelles du compte de résultat qui se limite désormais à deux lignes (charges et produits exceptionnels).

Ces changements, dictés par l'évolution réglementaire, visent à une meilleure transparence et à une présentation plus cohérente des performances d'exploitation des entreprises. Les ajustements nécessaires ont été effectués dans la préparation des états financiers afin de respecter les nouvelles prescriptions du règlement ANC n° 2022-06.

Pour ce qui concerne l'entité, les transferts de charges en 2024 étaient présents dans des comptes dédiés (791xxx) alors qu'en 2025 ils sont affectés aux comptes de charges correspondants ou en comptes de produits d'exploitations.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Évaluation des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS**Traitement des amortissements**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS**Traitement des subventions**

Les subventions sont comptabilisées en produits.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires**

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

Une information détaillée est donnée dans les pages suivantes.

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	7 862		
TOTAL	7 862		
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	235 714		1 374
Matériel de transport	67 073		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	81 695		531
TOTAL	384 482		1 905
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	1 210		
TOTAL	1 210		
TOTAL GENERAL	393 554		1 905

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		2 380	5 482	
TOTAL		2 380	5 482	
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers		8 771	228 317	
Matériel de transport			67 073	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		10 395	71 831	
TOTAL		19 166	367 221	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			1 210	
TOTAL			1 210	
TOTAL GENERAL		21 546	373 913	

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	1AN	LINÉAIRE	7 862		2 380	5 482
TOTAL			7 862		2 380	5 482
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencs divers	7-25ANS	LINÉAIRE	34 780	14 615	8 771	40 624
Matériel de transport	7ANS	LINÉAIRE	15 596	9 582		25 178
Matériel de bureau, informatique	5-10ANS	LINÉAIRE	50 228	6 952	9 697	47 484
TOTAL			100 605	31 149	18 468	113 286
TOTAL GENERAL			108 466	31 149	20 848	118 767

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 210		1 210
Actif circulant			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 745	9 745	
Divers	581 117	581 117	
Débiteurs divers	11 382	11 382	
Charges constatées d'avance	10 793	10 793	
TOTAL	614 246	613 036	1 210

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	10 793
TOTAL	10 793

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	581 117
TOTAL	581 117

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	83 722				83 722
Report à nouveau	494 031		58 267		552 298
Excédent ou déficit de l'exercice	58 267			58 267	
Subventions d'investissement	26 795			9 000	17 795
TOTAL	662 815		58 267	67 267	653 815

Provisions pour risques et charges

La provision pour risques et charges de 88 661 euros se décomposent ainsi :

- 78 761 euros d'indemnités de fin de carrière.
- 9 900 euros de provision objectifs CEJ non atteints.

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	76 200	2 561		78 761
Autres provisions pour risques et charges	6 016	9 900	6 016	9 900
TOTAL	82 216	12 461	6 016	88 661
TOTAL GÉNÉRAL	82 216	12 461	6 016	88 661
Dont dotations & reprises d'exploitation		12 461		
Dont dotations & reprises financières			6 016	

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	5 535	5 099	436	
Fournisseurs et comptes rattachés	43 247	43 247		
Personnel et comptes rattachés	74 402	74 402		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	91 622	91 622		
Autres impôts et taxes assimilées	5 441	5 441		
Autres dettes	1 431	1 431		
Produits constatés d'avance	137 692	137 692		
TOTAL	359 370	358 934	436	

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 137 691.92 €. Ils se répartissent de la façon suivante :

- ETAT CEJ : 129 691.92 €
- CLPE : 8 000.00 €

	Montant
Exploitation	137 692
TOTAL	137 692

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 247
Dettes fiscales et sociales	114 707
TOTAL	157 954

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 78 761,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3,73

Départ volontaire à 67 ans

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Honoraires facturés au titres du contrôle légal des comptes	5 412	5 250
TOTAL	5 412	5 250

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	3,00	2,00
Employés et techniciens	26,00	29,00
PERSONNEL SALARIÉ	29,00	31,00

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Fonds dédiés = 0 E

Situations Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (Compte 194	Utilisation en cours d'exercice Compte 789	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées Compte 689)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
FIPJ QPV 2017	8200	4135	4135	0	0
CPAM CONSULT GRATUITE	10000	1881	1881	0	0
CPAM SOUFFRANCE PSY	2292	0	0	0	0
TOTAL	20492	6016	6016	0	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	5 322,89	4 958,77
Prestations en nature	704,66	720,72
Dons en nature		
Total	6 027,55	5 679,49
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens et services	704,66	720,72
Prestations		
Personnel bénévole	5 322,89	4 958,77
Total	6 027,55	5 679,49

- Pour la valorisation de la participation des membres du conseil d'administration aux réunions, elle s'élève à 5 322,89€ pour l'année 2025. La méthode de calcul retenue pour cette valorisation est un taux horaire SMIC chargé des cotisations patronales.

- Pour la valorisation de la mise à disposition des locaux représentant 1/2 journée par semaine, 1/2 journée tous les 15 jours, ou 1 jour par semaine, elle s'élève à 704,66€ pour l'année 2025. La méthode de calcul retenue pour cette valorisation est un coût unitaire de 13,23€/m² en fonction du nombre de jour d'occupation et de la superficie des locaux.

Recevoir des subventions

Financement	Nature (Subventions, concours, contributions, cotisations)	Montant brut	Produits constatés d'avance	Montant net
ACCOMPAGNEMENT ET LES				
LA TERRE	Subvention	27 600,00		
DE	Subvention	5 782,00		
JUSTICE	Subvention	3 000,00		
QPV	Subvention	9 550,00		
VILLE	Subvention	2 400,00		
	Subvention	5 000,00		
	Subvention	12 200,00		
TS DE CREATEURS	Subvention	26 104,00		
QPV	Subvention	3 000,00		
CENE	Subvention	2 250,00		
N EMPLOI, UN				
UNE ENTREPRISE	Subvention	10 000,00	8 000,00	1 000,00
DE JEUNES	Subvention	4 000,00		
DNS	Contribution financière	11 129,86		
IDES	Concours publics	3 593,84		
QUE	Concours publics	12 363,32		
SPECIFIQUES	Concours publics	70 202,00		
	Concours publics	62 700,00		
	Concours publics	81 873,49		
TIE JEUNES ET				
DE FORMATION	Concours publics	1 010 390,89	129 691,92	880 698,97

Commentaire sur les produits constatés d'avance

Mode de calcul des Produits constatés d'avance : Pour la subvention de l'Etat CEJ :

Lors de l'exercice précédent, la MLJ Cœur d'Hérault a reporté un montant de 157 885 € au titre du contrat d'engagement jeune pour leur suivi en 2025. Ce montant a été estimé en fonction du coût de revient du suivi des jeunes, et par différence entre ce montant et le montant de l'aide accordée a été comptabilisé en PCA. Ce qui représente un équivalent de 185 jeunes.

Pour plus de simplicité, depuis 2025 le choix de la MLJ Cœur d'Hérault s'est porté vers des parcours de 6 et 12 mois. La dotation est de 1650€ pour un jeune diplômé et pour un jeune non diplômé.

Sur l'exercice 2025, un total de 310 jeunes ont intégré le CEJ. Les entrées et sorties du parcours se sont échelonnées tout au long de l'année 2025.

A la fin de l'exercice, 186 jeunes non diplômés et diplômés vont poursuivre leur parcours en 2026.

Conformément à la note du 19 mai 2022 adressé par le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion et selon le mécanisme recommandé en 2017 par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) la poursuite de parcours en 2026 a fait l'objet d'une réservation de crédit au travers de la constatation d'un produit constaté d'avance à hauteur de 129 692 €. Ce qui représente un équivalent de 186 jeunes à suivre sur 2026.

Le montant CEJ sur l'exercice correspond à 548 618 €.

Commentaire sur la provision pour congés payés

La provision pour congés payés comptabilisées au Passif du bilan de l'Association n'intègre pas les évolutions législatives en matière de droit à congés payés en période d'arrêt de travail (Loi DDADUE du 22-04-2024)